

## **Compte rendu du Conseil Municipal du 28/06/2023**

### **COMMUNE de LABEUVRIERE**

*Séance du 28 juin 2023*

*Nombre de membres en exercice : 19*

*Nombre de membres présents : 11*

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*

*L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à douze heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le vingt-trois juin deux mil vingt-trois, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jacky BERTIER, Maire.*

*Etaient présents : Jacky BERTIER, Jean-Christophe GREVET, Alexandra CHOISY, Jean-Paul CATY, Sylvie BEAUCE, Aurélien FONTAINE, Stéphanie PRUVOST, HANOCQ Charlotte, Emmanuelle SERGEANT, Guillaume DUMOULIN, Michel GALLET*

*Absents excusés ayant donné procuration : Grégory DOYENNETTE, André HANOCQ, Alexis VISCAR, Elodie LEPORE, Maggy QUELQUEJEU et Marie-Christine DERVILLERS*

*Absents excusés : Karine HALGRAIN et CORRIETTE Antoine*

*Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Mme Charlotte HANOCQ ayant été désigné pour remplir les fonctions les a acceptées.*

\*\*\*\*

#### **DCM 2023/43 – Modification de la DCM 2023/27 - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et de la Fédération Française de Football pour la réalisation d'un terrain synthétique rue Léon Blum**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de création d'un terrain synthétique rue Léon Blum.

Il précise que dans le cadre du Plan National relatif aux équipements sportifs de proximité, la commune peut solliciter une participation financière de l'Agence Nationale du Sport et de Fédération Française de Football.

Il indique le coût total de cet équipement équivaut à **91 599 € HT** et que le plan de financement est le suivant :

#### **Dépenses :**

Travaux préparatoires :	9 294,00 € HT
Constitution du terrain :	32 735,00 € HT
Equipement sportifs :	48 970,00 € HT
Reprise des abords :	600,00 € HT

**Total :** 91 599,00 € HT

**Recettes :**

Subventions ANS : 43 279,20 € HT (soit 47 %)  
Subvention FFF : 30 000,00 € HT (soit 33 %)  
Autofinancement de la Commune : 18 319,80 € HT (soit 20 %)

**Total :** 91 599,00 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces travaux et approuve le plan de financement.

Il autorise Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'ANS et de la Fédération Française de Football pour la réalisation de ce terrain et le charge de signer tout document relatif à ce dossier.

17 voix pour

**DCM 2023/44 – Modification des Tarifs de la buvette – Fêtes communales**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de modifier les tarifs de la buvette conformément au tableau et indications ci-après

<b>Nature</b>	<b>Prix</b>
Bière	2.00 €
Sodas/jus de fruits	2.00 €
Bouteille d'eau	1.50 €
Verre de vin rouge/blanc/rosé	2.00 €
Bouteille de vin rouge/blanc/rosé	8.00 €
Verre de crémant	2.00 €
Bouteille de crémant	10.00 €
Café	1.50 €
Sandwich pâté/jambon/fromage	2.00 €
Sandwich Saucisse/merguez	2.50 €
Hot dog	2.00 €
Croque-Monsieur	1.50 €
Chips	0.50 €
Part de tarte	1.50 €

17 voix pour